

Note de conjoncture

> Analyse économique de FranceAgriMer



• n° 3 / novembre 2013 / Campagne 2013/14 / Enquête prix payés aux producteurs

Le calcul des prix d'acompte résulte d'une moyenne pondérée des prix relevés chez les organismes stockeurs par les volumes collectés dans cette modalité. Les moyennes mensuelles des prix d'acompte n'incluent pas les majorations de fin de campagne (seulement les réévaluations intermédiaires), et sont par construction inférieures aux prix moyens touchés par l'agriculteur. Le calcul des prix fermes résulte également d'une moyenne pondérée établie par cette même méthode, à partir du prix pratiqué au 15 du mois.

En octobre, les achats de céréales en modalité ferme ont marqué un retournement à la hausse des prix du blé tendre (+ 11 euros), du triticale (+ 10 euros), des orges brassicoles d'hiver et des orges fourragères (+ 7 euros). En revanche, le prix ferme du blé dur enregistre pour le second mois consécutif la plus forte baisse (- 13 euros). En modalité d'acompte, les prix de toutes les espèces sont réévalués à la hausse, à l'exception du maïs qui subit un important ajustement, supérieur à 50 euros, avec les transactions sur la nouvelle campagne. Les gains dépassent 10 euros pour le blé tendre, les orges brassicoles de printemps et sur tout le blé dur (+ 19 euros). L'acompte concerne 56 % des volumes échangés en maïs, mais seulement 20 % en moyenne pour les autres espèces enquêtées.

En €/t	Octobre 2013		Octobre 2012	
	Prix d'acompte	Prix fermes	Prix d'acompte	Prix fermes
Blé tendre	153	177	201	236
Blé dur	172	208	202	268
Orge mouture	141	160	187	208
OBH*	154	161	186	207
OBP**	167	171	193	212

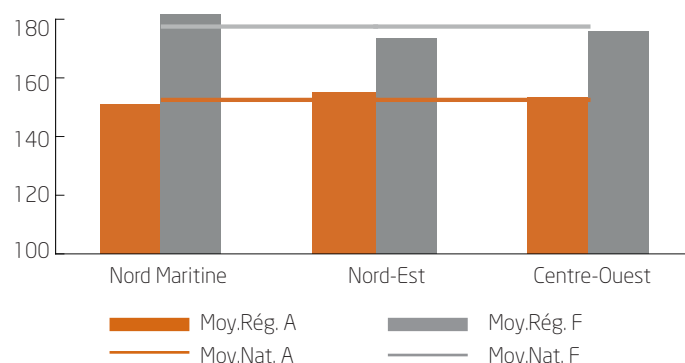
Source : enquête prix payés aux producteurs

*OBH : orges brassicoles d'hiver

**OBP : orges brassicoles de printemps

Avec ces évolutions, la décote des prix par rapport à la campagne précédente se réduit. Elle s'échelonne, sur les prix fermes, de - 20 % (orges brassicoles de printemps) à - 43 % (avoine) et, sur les prix d'acompte, de - 13 % à - 37 % (mêmes espèces qu'en prix fermes). En moyenne, sur l'ensemble des espèces enquêtées, le repli est, respectivement pour les achats fermes et d'acompte, de - 27 % et - 23 % par rapport à la campagne 2012/13 et de - 35 % et - 17 % par rapport à la campagne 2007/08.

Blé tendre : prix payés aux producteurs en €/t



Source : enquête prix payés aux producteurs

Blé tendre

Presque stables le mois dernier après les corrections baissières de début de campagne, les prix d'apport du blé meunier profitent d'un retournement à la hausse en octobre. L'augmentation est identique sur les prix pratiqués en modalité ferme et en acompte : + 11 euros. La répartition des achats se modifie au profit des transactions fermes. En effet, celles-ci ont représenté 85 % des volumes échangés en octobre, contre un peu moins de deux tiers en septembre. Le blé tendre est ainsi l'espèce pour laquelle le recours aux achats fermes est le plus fort. Les 15 % d'achats concernés par l'acompte, se sont faits à un prix moyen de 153 €/t. Ce prix national est très représentatif, les relevés de prix à l'échelle interrégionale étant très homogènes, avec un écart maximum de seulement 4 euros entre deux regroupements régionaux. Sur les prix fermes, la moyenne nationale se porte à 177 €/t, avec également peu d'écart interrégional. En effet, 8 euros séparent les prix les plus attractifs pratiqués dans le regroupement du Nord Maritime (181 €/t) de ceux du Nord-Est, les moins favorables.

Blé dur

Pour le second mois consécutif, le prix ferme du blé dur enregistre la plus forte baisse : - 13 euros. Une tonne de blé dur s'échange ainsi à 208 euros. La répartition des achats de blé dur s'est inversée en octobre : alors que l'acompte était encore majoritaire en septembre, il ne concerne plus que 26 % des échanges en octobre. Le prix d'acompte moyen national enregistre la plus forte réévaluation : + 19 euros, à 172 €/t.

A ces niveaux de prix, la décote par rapport à 2007/08 dépasse 200 euros en ferme et 100 euros en acompte.

En €/t	octobre 2013		octobre 2012	
	Prix d'acompte	Prix fermes	Prix d'acompte	Prix fermes
Maïs	131	153	184	220
Avoine	127	125	202	220
Triticale	126	156	169	215

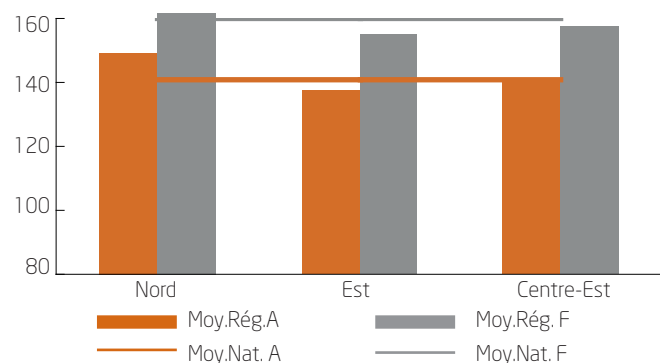
Source : enquête prix payés aux producteurs

Orges

Les prix des orges, tant en achat ferme qu'en acompte, sont globalement orientés à la hausse, seul le prix ferme des orges brassicoles de printemps se maintenant inchangé sur le mois.

Une tonne d'orges de mouture s'échange à 141 euros en acompte et à 160 euros en achat ferme, soit une augmentation de 7 euros pour les deux sur le mois. Deux tiers des achats d'orges fourragères sont effectués en modalité ferme. Les écarts de prix sont comparables en acompte et en spot, avec un différentiel maximum entre deux regroupements interrégionaux de 12 euros. Les prix les plus attractifs sont relevés dans le regroupement du Nord (149 €/t en acompte et 167 €/t en prix ferme) et les plus faibles dans le regroupement de l'Est.

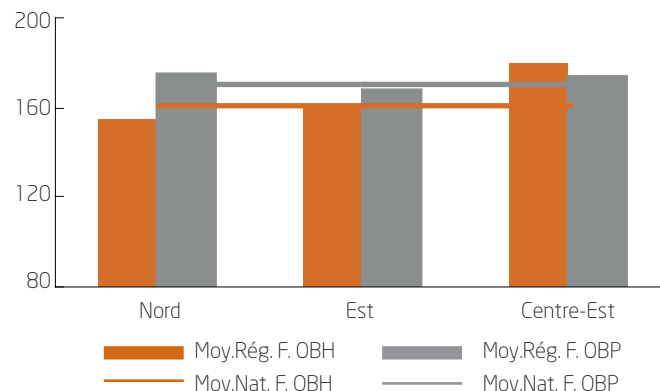
Orge de mouture : prix payés aux producteurs en €/t



Source : enquête prix payés aux producteurs

En brasserie de printemps, l'acompte est réévalué de 15 euros mais le prix ferme est stable sur le mois. A l'inverse, en variété d'hiver, le prix ferme gagne 7 euros sur le mois, alors que les gains sont marginaux en acompte. Les différentiels de prix sont limités (7/9 euros) sur les prix d'acompte des orges de brasserie et sur les prix fermes des orges brassicoles de printemps (8 euros), mais les disparités sont plus conséquentes pour les prix fermes des orges brassicoles d'hiver (26 euros).

Orge de brasserie : prix payés aux producteurs en €/t



Source : enquête prix payés aux producteurs

Comparés aux prix d'octobre 2013, le repli est compris entre - 20 et - 23 %, soit - 41 euros (orges brassicoles de printemps) et - 48 euros (orges fourragères).

Maïs

La situation pour le maïs évolue fortement et se distingue des autres espèces, avec l'arrivée de la nouvelle récolte. L'acompte devient majoritaire : il représente 56 % des volumes échangés, contre seulement un quart le mois dernier. Le maïs est la seule espèce pour laquelle les achats sont réalisés prioritairement en acompte. Le prix d'acompte subit une forte baisse : il perd 54 euros sur le mois, à 131 €/t. Le prix d'apport du maïs en acompte enregistre ainsi une décote de plus de 50 euros par rapport à la situation relevée il y a un an et de plus de 20 euros par rapport au prix pratiqué il y a deux ans.

Le prix ferme se maintient presque inchangé à 153 €/t, la décote par rapport au blé tendre se renforçant (de - 12 euros en septembre à - 24 euros en octobre).

Avoine et triticale

Le prix ferme de l'avoine perd encore quelques euros et se porte à 125 €/t en octobre. Cette modalité a concerné 71 % des achats. Le prix d'acompte profite en revanche d'une réévaluation de 7 euros, à 127 €/t. L'avoine demeure l'espèce pour laquelle la décote est la plus importante par rapport au prix pratiqué la précédente campagne. Le repli se chiffre à - 95 euros en prix fermes et - 76 euros en prix d'acompte.

A l'inverse le triticale bénéficie d'augmentations, tant sur les prix fermes (+ 10 euros) que sur les prix d'acompte (+ 8 euros). Le prix ferme moyen à l'échelle nationale est de 156 €/t, soit un bonus de plus de 30 euros par rapport à l'avoine. Le prix d'acompte du triticale demeure en revanche équivalent à celui de l'avoine, à 126 €/t. La répartition des achats selon les modalités se maintient stable sur le mois, les achats fermes concernant 84 % des transactions.

La note de conjoncture Céréales est une publication de FranceAgriMer. Directeur de la publication : Éric Allain.
 Rédaction : Unité Enquêtes et données filières / services des Bases d'information économique - D. Brulé/dominique.brulé02@franceagriemer.fr -
 Impression : atelier d'impression de l'Arborial / Contact presse : L. Gibert : tél : 01 73 30 34 05 - laurence.gibert@franceagriemer.fr /
 V. Nicolet : tél : 01 73 30 22 54 / virginie.nicolet@franceagriemer.fr / N° ISSN 2115-3019
 Copyright 2013 : tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de FranceAgriMer. L'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer de conseils personnalisés.